



Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies
2009

Jelle Haemers, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy (1477-1482)*

Vincent Challet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/12262>

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Référence électronique

Vincent Challet, « Jelle Haemers, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy (1477-1482)* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 2009, mis en ligne le 17 mai 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crm/12262>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Jelle Haemers, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy (1477-1482)*

Vincent Challet

RÉFÉRENCE

Jelle Haemers, *For the Common Good. State Power and Urban Revolts in the Reign of Mary of Burgundy (1477-1482)*, Turnhout, Brepols (« Studies in European Urban History » 17), 2009, 319p.
ISBN 978-2-503-52986-8.

- 1 Issu d'une thèse soutenue sous la direction de Marc Boone et largement influencée à la fois par les travaux de ce même Marc Boone sur les révoltes flamandes et par ceux de Wim Blockmans sur l'idéologie politique des villes de Flandre – notamment la thèse d'une genèse médiévale des idées républicaines qui devaient ultérieurement s'imposer dans les Provinces-Unies –, l'ouvrage de Jelle Haemers s'ouvre sur une scène dramatique, la chute mortelle de cheval de Marie de Bourgogne survenue en mars 1482. Ce brutal décès de la duchesse posa immédiatement le problème de la succession du pouvoir, la régence de son jeune fils et héritier, Philippe le Beau, étant assurée par Maximilien de Habsbourg. Mais cette solution se heurta très vite à l'opposition des villes flamandes qui, entre 1482 et 1492, prônèrent une structure fédérale par le biais de la mise en place d'un Conseil de Régence luttant contre la politique centralisatrice de Maximilien. Toutefois, plutôt que de soumettre cet épisode, très largement étudié, à de nouvelles interrogations, Jelle Haemers préfère procéder de façon rétrospective en partant de la rébellion flamande pour questionner à rebours le court règne de Marie de Bourgogne et le thème du « fédéralisme » en remontant aux privilèges délivrés en 1477 et qui portent en eux, selon l'auteur, les germes de ce fédéralisme que Maximilien d'Autriche tenta de limiter en menant une politique volontaire de restriction de ces privilèges entre 1477 et 1482.

L'ouvrage se veut donc une étude des résistances politiques des villes flamandes à cette politique centralisatrice, lesquelles s'expriment surtout par le biais de coalitions urbaines regroupant tout ou partie des élites urbaines et des guildes d'artisans. L'auteur reprend ici à son compte l'essentiel des thèses classiques de l'historiographie flamande qui interprète – et sur-interprète – les rébellions du XV^e siècle comme les prémisses de l'établissement des Provinces-Unies en leur appliquant *a posteriori* une grille de lecture proprement républicaine. Travers historiographique qu'en accompagne un autre – celui de l'illusion que les villes flamandes peuvent être comparées aux cités-États italiennes qui ne reconnaissent pourtant qu'un pouvoir souverain bien plus lointain que celui des ducs de Bourgogne – que Jelle Haemers a eu néanmoins l'heureuse idée de dépasser en déplaçant son objet d'analyse des idées politiques vers les hommes. Pour l'auteur en effet, l'essentiel est de comprendre comment les motivations et les préférences des individus peuvent se combiner avec des traditions historiques, des conditions locales et des rivalités personnelles pour complexifier ou nuancer des processus plus généraux tels que la formation de l'État, les changements économiques ou encore le déclin de l'autonomie urbaine (p. 8). S'ensuit une volonté de reconstruire l'arrière-plan idéologique et mental de ceux qui se rebellèrent contre l'État ou, du moins, de ceux des rebelles dont la surface sociale leur permit de laisser derrière eux des sources suffisantes pour que les historiens puissent se les approprier.

- 2 L'auteur a divisé son propos en trois grandes parties consacrées respectivement à l'État, à la noblesse et aux villes – Bruges, Gand et Ypres – ce qui peut paraître logique mais ne facilite pas toujours la lecture puisque chaque séquence chronologique est étudiée à trois reprises selon des angles d'approches différents. Afin d'éclairer le contexte politique des années 1477-1482, Jelle Haemers en revient tout d'abord à la source même des contestations ultérieures, à savoir les privilèges de 1477 dont la concession est consécutive à la mort de Charles le Téméraire et à l'effondrement partiel de la domination bourguignonne dans les semaines qui suivirent son décès. Expression d'une réaction urbaine face à la politique centralisatrice et fiscale du défunt duc et aux abus de ses officiers, le « grand privilège flamand » conditionne l'obéissance des sujets ducaux au respect par la duchesse des concessions obtenues à cette occasion. La cour ducale perd dès lors l'absolu contrôle de sa politique fiscale (suppression de la chambre des comptes et de la chambre des aides, convocation et consentement nécessaire des États pour l'octroi des aides), se voit imposer l'abolition de diverses taxes (ainsi celles qui pesaient sur l'importation de laine anglaise) et l'interdiction de manipuler les monnaies et doit même accepter une diminution de son pouvoir judiciaire par le biais de la réorganisation du Grand Conseil. La concession à laquelle fut contrainte Marie de Bourgogne se traduit donc par une diminution drastique du pouvoir central et un rééquilibrage au profit des États Généraux qui pouvaient se réunir librement et dont l'accord devenait nécessaire pour toute entrée en guerre. Si l'on se place au niveau des villes elles-mêmes, les privilèges de 1477 aboutirent à l'abolition des traités d'Arras (1438) et de Gavere (1453) imposés par Philippe le Bon comme châtement des rébellions de Bruges et de Gand et à la restauration de la domination de ces villes sur leur arrière-pays. En outre, le duc se vit interdire de faire des cadeaux ou des dons à titre personnel, ce qui minait le phénomène du clientélisme et privait le détenteur du pouvoir de toute capacité à entretenir son capital social alors même que « la culture du don politique » constituait l'un des fondements de l'État bourguignon (p. 17). En somme, les privilèges de 1477 marqueraient le retour à un hypothétique âge d'or de l'autonomie urbaine – celui du comte Louis de

Mâle, avant donc l'installation des ducs de la maison Valois – et tendraient à « fédéraliser » l'État bourguignon sans pour autant viser à l'abolir.

- 3 La concession de tels privilèges ne s'explique évidemment que par la situation d'extrême faiblesse où se trouvait alors Marie de Bourgogne, engagée dans une guerre contre la France de Louis XI qui s'ouvrit par un désastre et se traduisit par la perte de la Bourgogne, de la Picardie et de l'Artois. Or, le nouvel époux de la duchesse, Maximilien, faute d'un budget suffisant, ne dispose pas d'une armée permanente comparable à celle mise sur pied par Charles le Téméraire et il est immédiatement confronté aux conséquences financières des pertes territoriales subies du fait des entreprises de Louis XI : l'auteur évalue à 22,5% la baisse des revenus ducaux entre 1475 et 1477 sans même tenir compte des limitations de revenus imposées par les privilèges de 1477, lesquelles porteraient la baisse à 50%. En ce qui concerne la seule recette de Bruges et du Franc de Bruges, les pertes se montent aux 3/5^e de la totalité des revenus entre 1475 et 1477. Les pertes territoriales conjuguées aux suppressions de taxes dans les domaines demeurés sous domination bourguignonne conduisent donc à une situation financière désastreuse pour le pouvoir central, ce qui ne fait qu'accroître sa dépendance vis-à-vis des aides ; or ces dernières étant soumises au vote et au contrôle des États, cela interdisait de fait à Maximilien de mener toute politique étrangère réellement indépendante des États. On comprend mieux dès lors l'importance de la réorganisation des structures financières opérée par Maximilien en 1477, qui se traduisit par la création d'un poste de surintendant des finances et d'un commissaire des finances, postes confiés à d'anciens membres de l'administration de Charles le Téméraire. Il fallut néanmoins en passer par la recherche de nouvelles ressources fiscales : l'augmentation des aides était certes une possibilité que Maximilien ne se priva pas d'explorer, mais les États n'entendaient en aucun cas se dessaisir de leur contrôle et les liaient à des impératifs de défense du comté. En 1479, l'archiduc, fort du soutien d'une partie des élites urbaines – il avait nommé comme surintendants des finances Willem Moreel et Marteen Lem, deux citoyens de Bruges – put remettre en place certaines taxes indirectes mais s'abstint de rétablir le tonlieu de Gravelines pesant sur l'importation de laine anglaise et supprimé en 1477. Surtout, Maximilien se vit contraint de recourir à un certain nombre d'expédients fiscaux afin d'éviter de longues et incertaines négociations sur le montant des aides : fonte des bijoux ducaux, dévaluation monétaire, droit de seigneurage sur la frappe des monnaies, confiscation de terres souvent revendues à des partisans de la dynastie, ce qui augmente le capital social du pouvoir, mise en vente de rentes lesquelles, achetées par les élites urbaines, permettent de les associer à l'État et de les intéresser à sa santé financière et à sa capacité de remboursement, réduction des gages des officiers, affermage des offices aux plus offrants. Autant de mesures en contradiction flagrante avec les privilèges de 1477 qui ne permirent cependant pas à Maximilien d'éviter d'en passer par l'emprunt. Un emprunt que l'archiduc sollicita auprès de souverains alliés tels le roi d'Angleterre ou le duc de Bretagne, d'officiers ducaux comme Olivier de la Marche, de marchands brugeois ou encore de banquiers italiens installés à Bruges (Portinari, Médicis, Pazzi) mais qui déboucha sur un endettement massif. Maximilien peinant à rembourser ses emprunts dut en définitive subir l'influence croissante de ses principaux créanciers – dont Thomas Portinari – et « se retrouva pris dans la toile des intérêts de ses créanciers qu'il s'agisse de souverains étrangers, d'officiers ou de marchands-banquiers » (p. 60). L'analyse détaillée des dépenses ducales confirme l'impression d'étranglement financier qui se dégage de l'étude des recettes : si un tiers des dépenses sont consacrées à l'entretien personnel du duc et de la duchesse et qu'un autre tiers est absorbé par le personnel de la cour et de

l'État, le pouvoir ducal doit consacrer au minimum un tiers de ses ressources à la guerre (contre environ un quart à l'époque de Jean sans Peur), ce qui conduit indubitablement Maximilien à violer les privilèges de 1477 pour accroître ses revenus. Ces empiètements systématiques conduisent à une tension grandissante entre le duc et les villes flamandes dont témoigne la protection accordée par le bailli ducal à Wilhelm van der Scaghe, exilé de Gand pour s'être opposé à l'élection des échevins en 1479, ou celle dont bénéficie le meurtrier du bailli de Gand, un noble plutôt opposé à Maximilien.

- 4 De telles tensions se lisent jusque dans la nomination de certains officiers ducaux, en particulier en matière financière, que Maximilien, soucieux de pouvoir s'appuyer sur de solides réseaux urbains, fait le choix de recruter au sein des élites urbaines brugeoises. C'est le cas de Pieter Lanchals, receveur général des finances, qui devient maître d'hôtel du nouveau duc, de Willem Moreel, prospère marchand de Bruges qui devient « l'étoile montante de la scène politique » de la ville à la lueur de la révolte de 1477 dont il est l'un des porte-paroles et qui est désigné comme surintendant des finances ou encore de Maarten Lem, bourgmestre de la ville et « baron du sucre » également appointé comme surintendant des finances. Toutefois, de telles nominations placent Maximilien dans une position délicate, Moreel comme Lem défendant avant tout leurs propres intérêts commerciaux, ceux de leurs parents et ceux de leur cité, ce qui devait conduire à une opposition de moins en moins feutrée à la politique financière de l'archiduc. Ces tensions furent révélées en plein jour en décembre 1481 lors de l'arrestation de Willem Moreel, accusé de s'être trouvé à la tête de la rébellion de 1477, arrestation qui semble liée à la volonté du duc de lever de nouvelles aides en dépit de l'opposition des élites brugeoises alors au pouvoir dans la ville. Cependant, la mise en œuvre d'une telle stratégie destinée à prévenir toute obstruction politique à la levée des aides se trouve évidemment fragilisée par la mort de Marie de Bourgogne qui déclenche au contraire une nouvelle vague de protestations contre certaines pratiques financières jugées abusives : aliénations du domaine, transfert de revenus publics vers la cassette personnelle du duc, affermage des offices ce qui contraint certains officiers à résigner leurs charges et, *in fine*, à soutenir les villes flamandes dans leur opposition au duc, critiques au sein même de l'administration ducale visant le phénomène des emprunts forcés ou l'intégration de parvenus. En somme, dès 1482, Maximilien avait perdu le soutien politique des villes en raison du fossé grandissant entre le rôle qu'il ambitionnait de jouer et celui que voulaient lui faire endosser les villes, moins prestigieux sans doute mais plus conforme aux privilèges de 1477.
- 5 Reste à se demander quel a été le rôle joué par la noblesse au cours de ces brèves années. À la suite de la mort de Charles le Téméraire, une partie de la noblesse bourguignonne – et pas la moindre puisqu'on peut citer Antoine, grand bâtard de Bourgogne, Jacques de Luxembourg, Philippe Pot ou encore Philippe de Crèvecoeur – déserta au profit de Louis XI et se rallia au roi de France de manière à sauvegarder ses positions. D'autres nobles, au contraire, firent le choix de rester fidèle à Marie de Bourgogne. C'est le cas d'Adolphe de Clèves, très lié à la dynastie bourguignonne, présent au sein du conseil ducal depuis 1454, chevalier de la Toison d'Or depuis 1456 et l'un des généraux de l'armée ducal sous Charles le Téméraire, gouverneur général des Pays Bas en 1477 et même parrain de Philippe le Beau, représentatif en tous points de cette noblesse supra-régionale sur laquelle s'appuyait la dynastie bourguignonne. C'est aussi le cas de Louis de Bruges, chevalier de la Toison d'Or depuis 1461, présent à la cour ducal depuis 1456 et gouverneur du comté de Hollande qui, aux côtés d'Adolphe de Clèves, fait office « d'ange

gardien de la dynastie bourguignonne ». En 1477, Louis de Bruges se retrouve en position de défendre à la fois les intérêts de Marie de Bourgogne dont il est premier chambellan et ceux de la ville de Bruges dont il est capitaine : il fait alors office de conciliateur entre les deux parties, déchirant publiquement le traité d'Arras imposé en 1438 par Philippe le Bon aux rebelles brugeois mais modérant dans le même temps les demandes de la ville. Adolphe de Clèves et Louis de Bruges occupent en 1477 des positions considérables à Gand et Bruges, notamment par l'intermédiaire de leurs clients qu'ils placent aux postes-clefs de ces deux villes. Toutefois, dès 1479, Maximilien parvient à imposer à Bruges ses propres candidats et tente par tous les moyens de limiter l'influence de Louis de Bruges sur la ville.

- 6 De manière plus générale, le nouveau pouvoir ducal est rapidement confronté à un mécontentement nobiliaire croissant dû en partie à l'arrivée dans l'entourage de Maximilien de nobles originaires d'Autriche et qui, agissant comme conseillers du duc, entrent en concurrence avec les nobles bourguignons et vont jusqu'à les supplanter. En outre, la politique de favoritisme dont fait preuve Maximilien envers certains nobles afin de les empêcher de basculer du côté de Louis XI n'est pas sans soulever un certain nombre de contestations : afin de retenir à son service Philippe de Bourgogne, fils du Grand Bâtard de Bourgogne, que Louis XI cherche à rallier à son camp, le duc n'hésite pas à le faire chevalier de la Toison d'Or et à le couvrir de faveurs au détriment d'une partie de la noblesse et des intérêts des élites urbaines. De même, en tentant de s'appuyer sur la noblesse du Franc de Bruges, Maximilien se trouve-t-il confronté à une opposition de plus en plus manifeste de la noblesse gantoise. L'ensemble de la noblesse conteste par ailleurs la présence croissante de parvenus, de techniciens et de spécialistes au sein de la cour et de l'administration ducal dont témoigne l'ordonnance de réorganisation de la cour survenue en 1481 et la nomination d'un non-noble, Pieter Lanchals, à l'office de maître d'hôtel. Ces contestations éclatent au grand jour à l'occasion du chapitre de la Toison d'Or tenu en 1481 au cours duquel les membres de l'ordre reprochent vertement à Maximilien son autoritarisme et le fait de gouverner sans prendre l'avis des nobles, en violation flagrante des statuts de l'ordre. Cette condamnation n'est certes pas unanime, certains chevaliers soutenant plutôt la politique ducal, mais elle n'en révèle pas moins une opposition nobiliaire croissante aux entreprises ducal, opposition qui peut s'appuyer sur la formation d'un groupe politique à fondement matrimonial unissant Adolphe de Clèves, Wolfert de Borsselle et Louis de Bruges, bénéficiant de liens très forts avec la cour de Louis XI et pouvant utiliser cette « French connection » (p. 133) comme arme politique, si nécessaire.
- 7 L'essentiel du propos de Jelle Haemers n'en porte pas moins sur l'analyse du comportement des élites urbaines flamandes face à la politique de Maximilien, à commencer par celles de la ville de Bruges dont l'analyse se révèle la plus détaillée. L'auteur choisit d'appréhender la politique brugeoise à travers la constitution de réseaux sociaux et se penche en premier lieu sur la faction de Willem Moreel dont Hans Memling laissa, vers 1475, un remarquable portrait. Cette faction se présente comme un ensemble d'amis et d'individus reliés entre eux par des alliances matrimoniales et appartenant au même milieu de riches marchands et de courtiers, tous possesseurs de biens et de fiefs tant à Bruges que dans les environs et remarquablement bien implantés dans le tissu social et religieux, notamment par le biais de la confrérie du Saint Sang de Bruges. Dotés d'un important pouvoir économique et d'une solide assise financière qu'ils investissent dans les finances urbaines par le biais de prêts et d'achats de rentes, les membres de ce

groupe dominant aussi les institutions urbaines de Bruges de 1477 à 1481, date à laquelle Maximilien leur interdit de participer à la vie politique, et renforcent leur pouvoir par le contrôle de divers offices urbains et militaires et par leur désignation comme représentants de la ville aux assemblées des Membres de Flandres. Cette influence à la fois sur la politique locale et sur la politique plus générale du comté explique largement le choix de Maximilien de faire appel à des membres de ce groupe pour rejoindre l'administration ducal en 1479 : une telle décision pouvait certes s'avérer profitable pour le duc qui y gagnait un certain pouvoir décisionnel sur la ville de Bruges mais bénéficiait tout autant à la faction de Willem Moreel qui voyait ses positions urbaines renforcées par la participation au pouvoir central. Toutefois, Jelle Haemers considère que ce réseau social ne constitue pas avant 1477 une faction politique en tant que telle mais ne le devient qu'à la lueur des événements de 1477.

- 8 Pour mieux resituer ces derniers dans leur contexte socio-économique, l'auteur fait alors le choix de se pencher sur la situation des finances urbaines au cours des années précédentes, celle-ci lui paraissant être la clef adéquate d'une bonne compréhension et interprétation des révoltes de 1477. Il note que sous le règne de Charles le Téméraire, ce n'est pas moins d'un tiers des dépenses de la ville qui sont consacrées au paiement de taxes au profit du trésor ducal, un chiffre qui monte à plus de 40% si l'on y inclut le paiement de la dette qui n'est que la conséquence des prélèvements financiers opérés par le duc, soit le double des niveaux ordinaires constatés sous le règne de Jean sans Peur. Mais, en resserrant la focale et en ne prenant en compte que les seuls chiffres des années 1475-1476, c'est alors 83% des dépenses urbaines qui sont désormais liées au seul pouvoir ducal (42% en paiement d'aides et de taxes, 25% consacrées au paiement des rentes, 16% pour le remboursement de la dette) tandis que les 17% restants subviennent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement. Or, la politique ducal qui met en place la vente des officiers municipaux ne fait que renforcer la mainmise sur les institutions d'une oligarchie qui, à Bruges comme ailleurs, privilégie une fiscalité indirecte reposant notamment sur la bière et le vin et pesant plus lourdement sur les groupes sociaux les plus défavorisés de la ville : c'est ainsi qu'en 1475, 72% des revenus de la ville proviennent de la fiscalité indirecte et, cette même année, pour faire face à des dépenses croissantes, les autorités urbaines n'ont d'autre choix que d'imposer une nouvelle taxe sur le blé, d'autant plus mal ressentie qu'elle n'était d'ordinaire imposée par le pouvoir ducal que comme une mesure punitive après l'écrasement d'une révolte urbaine. Il y a incontestablement là dans ce poids écrasant d'une fiscalité indirecte foncièrement inéquitable l'un des facteurs principaux de la permanence et de la virulence des mouvements sociaux et politiques dans les villes flamandes tout au long du XV^e siècle, ce qui dénote un retard considérable en matière d'imposition par rapport aux villes d'Italie ou de France méridionale qui, au plus tard à la fin du XIV^e siècle, ont toutes déjà mis en place, à des degrés plus ou moins divers, des formes d'imposition directe proportionnelle aux fortunes des individus.
- 9 En réaction à une situation de plus en plus tendue à la fin du règne de Charles le Téméraire en raison des demandes financières réitérées du pouvoir ducal, les privilèges de 1477, en insistant sur la liberté du commerce, la nécessaire approbation des États Généraux à la levée de toute nouvelle taxe ou encore l'interdiction des manipulations monétaires, reflètent surtout le point de vue des élites urbaines qui tirent profit de la faiblesse politique de la dynastie pour imposer leurs propres vues. Très vite cependant, les contradictions qui se font jour entre les exigences financières de Maximilien et les

intérêts propres des milieux commerçants brugeois provoquèrent une scission au sein des élites urbaines : là où le réseau social d'un Peter Lanchals tirait l'essentiel de ses positions et de sa fortune du service ducal et avait tout intérêt à favoriser les demandes du duc, le groupe gravitant autour de Willem Moreel dépendait fortement du commerce et avait toutes les raisons de s'y opposer lorsqu'elles risquaient de perturber les relations économiques de la ville. « Cette faction ne recherchait pas un pouvoir central fort ou une autonomie urbaine élargie comme un but en soi mais comme un moyen de créer un climat économique et politique favorable au commerce qui était la base de sa richesse et de ses positions sociales » (p. 157), une manière pour l'auteur de souligner que les prises de position politiques ne doivent pas être interprétées en fonction d'idéologies plus ou moins abstraites mais doivent être réinsérées dans un contexte socio-économique bien déterminé. Mais c'est alors que les guildes d'artisans, exclues du jeu politique depuis le traité d'Arras en 1438, entrèrent en action, réunissant leurs membres en armes (ce qui était précisément interdit) et présentant une requête demandant l'abolition du traité d'Arras, la suspension des taxes indirectes et le renouvellement du personnel politique urbain. Cette protestation publique conduisit à la lacération publique du traité d'Arras et surtout à la délivrance d'un nouveau privilège approuvée par Marie de Bourgogne le 30 mars 1477, lequel prévoit un nouveau système de désignation du bourgmestre et des échevins (8 sur 13 devaient désormais être choisis par les guildes) ainsi que des conseillers, restaure les privilèges des guildes abolis en 1438, supprime le Franc de Bruges en tant que 4^e Membre des Flandres (ce qui revient à le placer sous la juridiction de la ville de Bruges) et met en place une commission financière permanente émanant des guildes et chargée de contrôler les finances urbaines. Marie de Bourgogne put alors entrer dans la ville le 5 avril 1477 et, du haut du balcon du beffroi, jurer solennellement d'observer ces nouveaux privilèges tout en confirmant la suppression du Franc de Bruges. Toutefois, comme l'on n'avait pas procédé à de nouvelles élections échevinales, les guildes organisèrent un *wappeninghe*, cérémonie ritualisée qui consiste en une occupation en armes de la place du marché par les artisans et permet de canaliser leur violence tout en lançant un dernier avertissement aux autorités urbaines avant le basculement dans une rébellion ouverte. Cette démonstration de force fut suffisante pour contraindre les autorités à procéder à de nouvelles élections qui déterminèrent un changement radical dans l'exercice du pouvoir puisque 18 des 26 magistrats élus, dont le bourgmestre lui-même, n'avaient jamais exercé de charge politique auparavant et que, s'ils détenaient des fonctions importantes au sein des guildes, ils n'en appartenaient pas pour autant aux cercles dirigeants de Bruges. Les guildes ne détenaient cependant pas à elles seules la totalité du pouvoir puisque la faction de Willem Moreel réussit à obtenir le poste de bourgmestre – à la différence du réseau de Peter Lanchals qui, lui, n'était en rien représenté. Bruges, en effet, évita de désigner comme échevins des individus qui avaient dirigé la ville sous le règne de Charles le Téméraire par peur d'une confrontation violente avec les guildes d'artisans ce qui ouvrit la voie aux partisans de Willem Moreel dont le réseau social, à la lueur de ces événements, devint la faction dominante de la ville. L'installation au pouvoir de Willem Moreel et de ses partisans n'en demeurait pas moins fragile et fut très vite confrontée à la radicalisation d'une partie des artisans brugeois : profitant de la mobilisation de leurs troupes en vue d'une nouvelle campagne militaire contre les armées françaises, ils obtinrent l'exécution de l'ancien bourgmestre et imposèrent l'arrestation de seize anciens conseillers et échevins de la ville, lesquels furent condamnés à de lourdes amendes, soumis à une cérémonie d'humiliation publique et contraints à jurer qu'ils ne détiendraient plus à l'avenir de charge politique au sein de

la ville. Toutefois, cette victoire des éléments les plus radicaux des guildes fut de brève durée, la défaite militaire subie à Tournai en juin 1477 les éliminant comme force politique et militaire. Ceci permit la mise en place d'un nouveau régime urbain reposant sur une coalition entre milieux marchands et guildes d'artisans qui perdura jusqu'en 1481 et tenta d'œuvrer en faveur d'une certaine autonomie urbaine : certes, souligne Jelle Haemers, ceci se traduisit par une nette augmentation des sommes dépensées en faveur de la cour et pour les besoins de la guerre mais Bruges parvint à imposer un certain contrôle sur ces dépenses puisque ces sommes étaient destinées au paiement des troupes envoyées au duc et demeurant sous l'autorité du gouvernement urbain. Une telle attitude représentait une solution de compromis, préservant de bonnes relations avec le duc tout en assurant le maintien d'un équilibre interne à la ville qui reposait sur l'assentiment des guildes.

- 10 Elle s'avérait cependant extrêmement coûteuse comme en témoigne l'analyse par l'auteur des dépenses urbaines entre 1477 et 1481 qui se répartissent grossièrement par tiers entre les dépenses liées à la guerre, le remboursement de la dette et les dépenses de fonctionnement et d'investissement, dont la reconstruction du beffroi qui vint symboliser la reconquête de l'autonomie urbaine. On décida en effet de coiffer le beffroi situé au-dessus de la halle d'une nouvelle tour octogonale qui matérialisait la nouvelle coalition politique au pouvoir : « arme idéologique d'une propagande politique » (p. 204), cette tour représentait la nouvelle identité de la ville et se voulait l'illustration de la politique du Bien Commun. Le paradoxe n'en réside pas moins dans le fait que ceux-là mêmes qui avaient lutté contre l'oppressante fiscalité de Charles le Téméraire imposèrent à la ville des charges fiscales plus lourdes encore que celles qui pesaient sur Bruges sous le règne de ce duc. Les prêts volontaires de riches citoyens et la vente de rentes ne suffisant pas, loin s'en faut, il fallut de nouveau en recourir, en l'absence de toute imposition directe, à des taxes indirectes pesant sur la bière et le vin dont les taux dépassèrent ceux en cours à l'époque de Charles le Téméraire. La coalition au pouvoir prit certes un certain nombre de mesures afin d'enrayer le déclin économique de la ville et le transfert de l'activité commerciale vers Anvers : elle entreprit ainsi de racheter les droits de douane qui pesaient sur tous les navires étrangers entrant dans le port de Bruges afin de contrôler la levée et la perception de ces droits, y compris au prix de sévères pertes financières. Mais Bruges était déjà « un colosse aux pieds d'argile » (p. 216) dont la chute fut précipitée par la grave crise frumentaire que subit la ville en 1481-1482. Face au triplement du prix du blé, les autorités réagirent en adoptant l'arsenal classique à la disposition des villes : fixation du prix du blé, achat massif de grain revendu à perte aux plus démunis, abolition des taxes pesant sur le blé, interdiction de l'exportation du grain en-dehors du comté de Flandre. Autant de mesures qui permettent de mettre en évidence l'utilisation de cette crise frumentaire dans le cadre d'une propagande politique. Mais la coalition au pouvoir ne put mettre un terme à la division de la ville en factions opposées d'autant plus que cette division politique était alimentée par des rivalités personnelles. En septembre 1481, les nouvelles élections échevinales permirent d'écarter du pouvoir les partisans de Willem Moreel au profit de ceux de Maximilien qui approuvèrent l'année suivante une nouvelle aide demandée par le duc.
- 11 À Gand aussi, l'année 1477 vit la restauration des libertés et privilèges de la ville et le retour au pouvoir des guildes et de ceux qui s'étaient opposés à la politique de Charles le Téméraire. Les autorités issues de la rébellion abolirent en partie les taxes indirectes (notamment celle connue et honnie sous le nom de *cueillote*), rendirent aux guildes

d'artisans leurs bannières confisquées par le duc et procédèrent à l'exécution des hommes qui avaient présidé aux destinées urbaines dans les années précédentes, éliminant d'un coup d'un seul l'unique réseau social et politique gantois sur lequel pouvait compter le pouvoir ducal. Ces exécutions légitimèrent publiquement le nouveau gouvernement urbain sans d'ailleurs susciter vraiment de réaction de la part de Marie de Bourgogne qui, dans une position d'extrême faiblesse politique, ne put faire autrement que de délivrer des lettres de rémission justifiant de telles mesures. Toutefois, le changement de pouvoir induit par la révolte gantoise est plus affaire de réseaux sociaux que de groupes sociaux. Si les nouveaux dirigeants se distinguent du réseau social autrefois au pouvoir, ils n'en appartiennent pas moins au même groupe socio-économique et la coalition au pouvoir dont les guildes d'artisans étaient partie prenante dut se garder à droite – des partisans du duc qui furent bannis – comme à gauche – des artisans qui protestaient contre la hausse des taxes indirectes. La révolte fut, à Gand, plus violente qu'à Bruges parce que l'opposition à la politique des ducs de Bourgogne y avait des fondements plus anciens et y était bien plus profondément ancrée. À Gand comme à Bruges, la coalition au pouvoir fut contestée par une partie des artisans qui s'élevèrent contre une politique fiscale reposant sur une taxation indirecte mais parvint finalement à se maintenir en combinant répression, propagande – celle reposant sur le Bien Commun –, contrôle des guildes et un certain consentement de la part des responsables de ces dernières qui hésitèrent à mettre en danger un gouvernement dont ils étaient partie prenante. À Ypres, en revanche, la situation semble relativement différente : la ville, marquée par un fort déclin économique tout au long du XV^e siècle, est étroitement contrôlée par une oligarchie très restreinte d'une trentaine de familles qui possèdent aussi le monopole de la production textile. La position très particulière de ces « barons du textile » explique sans doute pourquoi la révolte qui se produisit en mars 1477 demeure un mouvement contrôlé par les seuls artisans, sans soutien aucun des élites urbaines. Il s'agit là clairement d'une rébellion orchestrée par les guildes – avec au premier plan celle des foulons – lesquelles font arrêter les magistrats au pouvoir, organisent de nouvelles élections et parviennent même à abolir les taxes indirectes au profit d'un impôt direct proportionnel à la valeur des possessions foncières de chaque individu (impôt que, contrairement à l'auteur, on ne qualifiera pas de « juste » parce qu'il y manque la progressivité de l'impôt). Mais Ypres est aussi la seule ville sur laquelle s'abattit une véritable répression ducal en mars 1479, répression d'ailleurs modérée – comme l'avait aussi été la rébellion – puisqu'elle prit essentiellement la forme de punitions symboliques visant « à condamner la révolte en tant que péché ne pouvant être expié que par une pénitence de caractère religieux » (p. 259) et de peines de bannissement permettant de neutraliser toute opposition politique. Si bien qu'au final, les gains politiques du mouvement s'évanouirent très vite, l'oligarchie rétablissant ses positions de pouvoir et la ville demeurant fidèle au duc après 1479. L'auteur explique cet échec par la faiblesse économique et financière des guildes d'artisans, par le manque de soutien des élites urbaines et enfin par l'absence d'une mémoire de la rébellion, plus vivace à Bruges et Gand qu'elle ne l'était à Ypres. Il est néanmoins notable que seul ce mouvement tenta d'instaurer une forme d'imposition directe là où Bruges et Gand continuèrent de faire reposer leur politique fiscale sur des prélèvements indirects : en matière fiscale, la seule véritable innovation eut lieu, non à Gand ou à Bruges, mais bien à Ypres.

- 12 Au final, le principal apport de la thèse de Jelle Haemers me semble résider dans cette approche extrêmement fine des groupes sociaux au pouvoir et de leurs réseaux d'alliance et dans la connexion établie entre des prises de position politique et les intérêts socio-

économiques sur lesquels reposent précisément ces réseaux sociaux. Il fallait pour le démontrer accepter d'entrer précisément dans le détail des politiques fiscales menées par les coalitions au pouvoir dans les villes flamandes entre 1477 et 1482, tâche ingrate s'il en est qui n'a pourtant point rebuté Jelle Haemers. En outre, l'auteur me semble avoir parfaitement démontré à quel point l'utilisation de la valeur de « bien commun » n'est, somme toute, qu'un masque idéologique servant à dissimuler les intérêts bien compris d'un groupe particulier, ce qui rejoint parfaitement les analyses les plus récentes qui ont été portées sur ce concept. Et, en définitive, si l'on peut rester sceptique sur un certain nombre de points de vue – notamment la comparaison entre villes flamandes et cités-États italiennes ou l'opposition très moderne entre partisans de la centralisation étatique et tenants du fédéralisme –, on ne s'en doit pas moins de saluer un ouvrage qui contribue non seulement à éclairer l'histoire des Pays-Bas bourguignons entre 1477 et 1482 mais dont les conclusions peuvent aussi être étendues, sous réserve de vérifications, à d'autres contextes urbains.